



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 98330

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'indignation qui s'exprime suite à la publication par la Commission européenne à plus de 3 millions d'exemplaires d'un agenda 2011 à destination des lycéens de l'Union européenne. En effet, alors même que les fêtes juives, hindoues, sikhs et musulmanes sont mentionnées, cet agenda omet les fêtes chrétiennes. Cette absence interpelle de très nombreux citoyens car, si l'Union européenne est bien entendu laïque, elle ne peut nier ses racines chrétiennes. Si les fêtes chrétiennes et les valeurs qui y sont rattachées ne sont pas exclusives des autres, elles méritent le même égard. Aussi il la remercie de lui faire part de sa position sur cette discrimination qui ne peut laisser sans réaction.

Texte de la réponse

À juste titre, plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011 diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Laurent Wauquiez, ministre chargé des affaires européennes a saisi sans délai le commissaire en charge pour lui faire faire part des interrogations des autorités françaises. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est en effet difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable. Elle a affirmé qu'elle ne résultait en aucun cas d'une démarche discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre du commissaire Dalli, devraient d'ailleurs être très prochainement envoyés aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. La France ne souhaite pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions. Cette omission demeure néanmoins particulièrement regrettable, alors que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, son histoire, son fonctionnement et les politiques qu'elle met en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98330

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 602

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3910